

# Identité Nationale de Santé - Demande de correction auprès de l'INSEE

Lors de ma prise en charge par un professionnel de santé, nous nous sommes aperçus que mon identité nationale de santé comportait des erreurs. Il m'a indiqué que je devais les faire rectifier auprès de l'INSEE.

**Pourquoi ? Quelle est la démarche à suivre ?**

## De quoi s'agit-il ?



- Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe **les informations d'état civil** des personnes nées en France ou des étrangers immatriculés auprès des services de l'Assurance Maladie.
- Ces éléments d'identification sont repris pour certaines démarches administratives : **impôts, travail, élections...**

## Quel est le lien avec l'Identité Nationale de Santé ?

**Votre Identité Nationale de Santé (INS)** est votre **identité sanitaire de référence**. Son utilisation est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour référencer vos informations de santé.

Votre INS provient du RNIPP et est composée :

- d'un **matricule**
- de **5 traits d'identité** (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance)



L'attribution de l'INS est couplée à la vérification de votre identité via une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport,...). Votre INS permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent **d'échanger plus facilement** de l'information de santé vous concernant, en s'assurant qu'ils parlent bien de **la même personne**.

***C'est pourquoi il est essentiel que cette identité ne comporte pas d'erreurs.***



**Si vous constatez une erreur concernant votre identité** (par exemple, une erreur dans votre nom de naissance, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance), **vous pouvez demander une rectification à l'INSEE qui gère ce répertoire\*** en cliquant sur le lien **ici\*\*** ou en scannant **le QR Code** :



***Attention, si l'erreur provient du titre d'identité, il est nécessaire de contacter le service d'état civil de votre commune pour effectuer la rectification.***